

ANALYSE & CONJONCTURE

Absences au travail pour raison de santé dans les collectivités territoriales - 2008

ÉDITO

Après une croissance importante, les absences pour raison de santé se stabilisent à un niveau élevé dans les collectivités territoriales françaises.

Cette nouvelle étude révèle que les absences sont fortement influencées par l'effectif des collectivités : dans celles qui emploient moins de 10 agents CNRACL, le taux d'absentéisme s'élève à 5,9 %, alors qu'il atteint 8,7 % dans celles de 350 agents ou plus.

Autre constat, le taux d'absentéisme en maladie ordinaire connaît une augmentation sensible et représente entre 40 et 52 % des jours d'arrêt. Selon l'effectif de la collectivité, de 70 à 80 % des agents absents s'arrêtent pour cause de maladie ordinaire.

Alors que la fréquence des événements augmente avec l'effectif, les durées d'arrêt connaissent en revanche une évolution inverse. Ainsi, dans les collectivités employant le plus faible effectif, les arrêts sont moins nombreux mais durent plus longtemps.



- **En 2008, le taux d'absentéisme varie entre 5,9 et 8,7 %, selon la taille des collectivités territoriales**
- **La maladie ordinaire représente à elle seule entre 40 et 52 % des jours d'arrêt**
- **Les agents absents en maladie ordinaire représentent, selon les strates d'effectif employé, entre 70 et 80 % du total des agents absents**

SOMMAIRE

- P. 2 **Un taux d'absentéisme variable selon l'effectif de la collectivité...**
- P. 2 **...mais aussi selon la nature de l'arrêt**
- P. 3 **L'effectif influence également la fréquence des arrêts**
- P. 3 **Une exposition des agents qui suit la même tendance**
- P. 4 **Une évolution constante des absences d'une strate d'effectif à l'autre**
- P. 4 **Méthodologie et lexique**

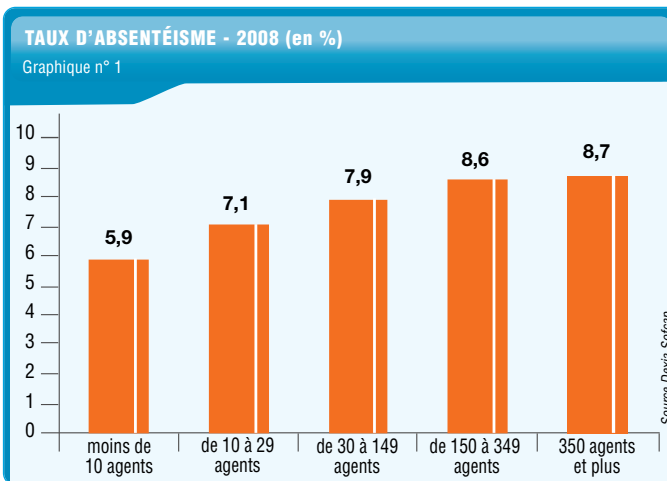


UN TAUX D'ABSENTÉISME VARIABLE SELON L'EFFECTIF DE LA COLLECTIVITÉ...

En 2008, le taux d'absentéisme pour raison de santé se stabilise à un niveau élevé. Cet indicateur de mesure, qui permet de qualifier la part du temps de travail perdu en raison des absences, est dans une large mesure déterminé par la taille des collectivités concernées.

Le taux d'absentéisme croît proportionnellement en fonction de l'effectif employé par la collectivité. Alors qu'il représente 5,9 % au sein des structures employant moins de 10 agents CNRACL, il s'élève à 8,7 % pour celles de 350 agents ou plus.

En 2008, une collectivité de 120 agents a connu un niveau d'absences pour raison de santé équivalent à neuf agents absents toute l'année.



FOCUS

Nombre équivalent d'agents absents toute l'année = taux d'absentéisme de la strate correspondant à l'effectif de la collectivité X effectif de la collectivité / 100
Exemple : 7,9 X 120 / 100 = 9



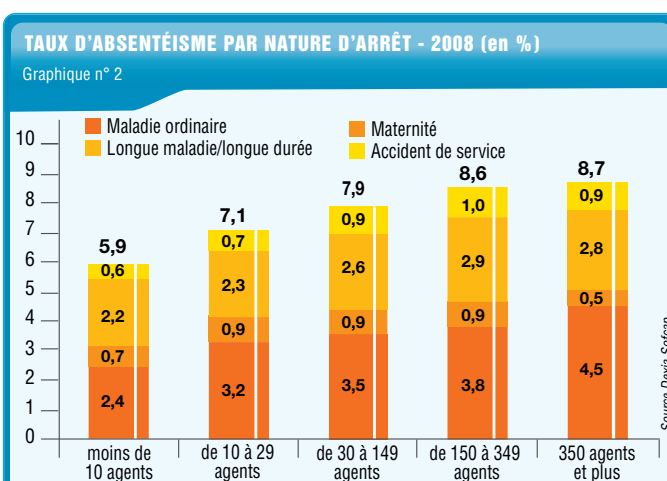
...MAIS AUSSI SELON LA NATURE DE L'ARRÊT

Selon la nature d'arrêt (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité et accident de service), les taux d'absentéisme progressent d'une strate d'effectif à l'autre, en fonction de la taille de la structure.

Cette tendance est équivalente à celle observée pour le taux d'absentéisme global.

Le taux d'absentéisme en maladie ordinaire est multiplié par deux entre les plus petites collectivités et les plus grandes : de 2,4 à 4,5 %.

Seul le taux d'absentéisme en maternité ne suit pas cette tendance. Ce dernier est davantage déterminé par le taux de féminisation des structures que par la taille de l'effectif global de la collectivité.





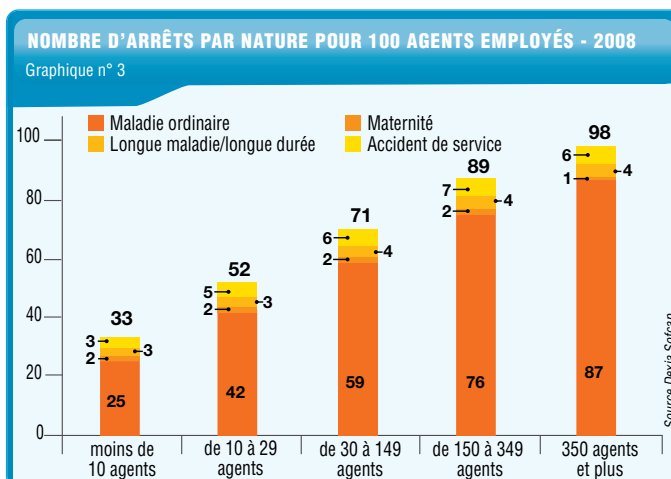
L'EFFECTIF INFLUENCE ÉGALEMENT LA FRÉQUENCE DES ARRÊTS

La fréquence des arrêts est également influencée par la taille de la collectivité.

Le nombre d'arrêts constatés pour 100 agents employés augmente avec l'effectif : 33 arrêts pour les collectivités de moins de 10 agents, contre 98 arrêts pour celles de 350 agents et plus.

Cette tendance se vérifie particulièrement pour les arrêts en maladie ordinaire pour lesquels la fréquence est multipliée par 3,5 (elle passe de 25 à 87 arrêts pour 100 agents employés). Constat identique pour l'accident de service, dont la fréquence est multipliée par 2 (de 3 à 6 arrêts pour 100 agents employés).

En revanche, la fréquence reste relativement stable d'une strate d'effectif à l'autre en longue maladie/longue durée et en maternité.

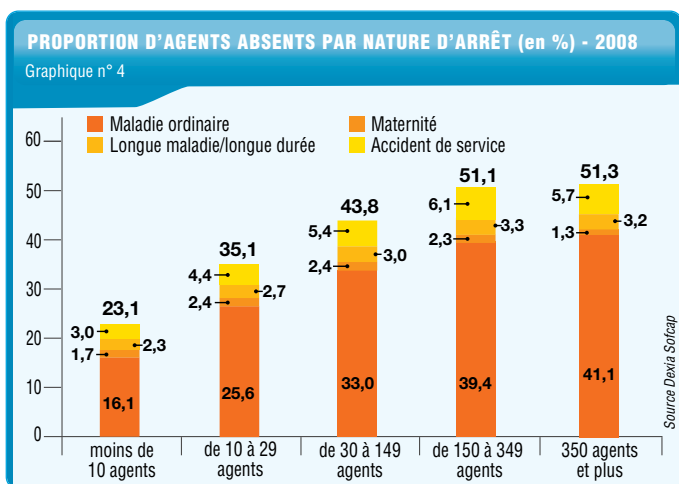


FOCUS

Les agents s'arrêtent trois fois plus souvent dans les collectivités de 350 agents ou plus que dans celles de moins de 10 agents.



UNE EXPOSITION DES AGENTS QUI SUIT LA MÊME TENDANCE



DÉCRYPTAGE

Les agents absents pour cause de maladie ordinaire représentent de 70 à 80 % de l'ensemble des agents qui s'arrêtent au moins une fois dans l'année pour raison de santé (toutes natures d'arrêts confondues).

La proportion d'agents absents - qui mesure l'exposition des agents au risque d'absence pour raison de santé - augmente d'une strate d'effectif à l'autre, à l'image des indicateurs précédents.

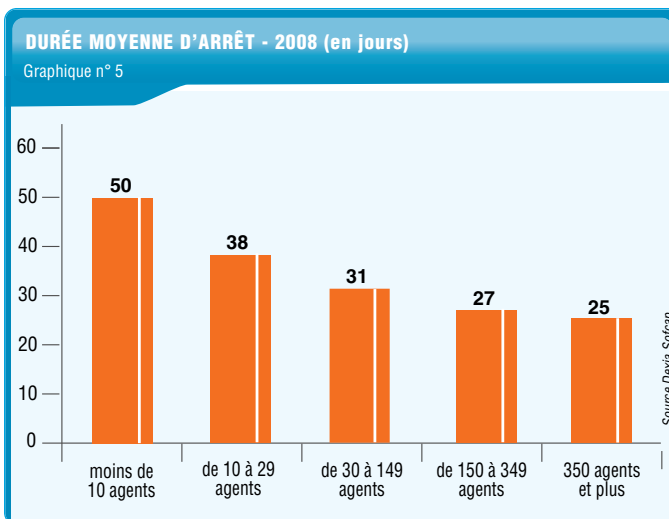
La part d'agents absents dans les collectivités de 350 agents ou plus, est près de 2,2 fois supérieure à celle constatée dans les collectivités de moins de 10 agents. C'est la maladie ordinaire qui concentre le plus d'agents absents et représente, en fonction des strates, entre 70 et 80 % du total toutes natures d'arrêts confondues.





UNE ÉVOLUTION CONSTANTE DES ABSENCES D'UNE STRATE D'EFFECTIF À L'AUTRE

Les principaux indicateurs de gravité, de fréquence et d'exposition augmentent en fonction de l'effectif, contrairement à la durée moyenne d'arrêt qui décroît régulièrement et se trouve divisée par deux entre les moins de 10 agents (50 jours) et les 350 agents et plus (25 jours). Dans les collectivités à l'effectif le plus important, les agents sont plus nombreux à s'arrêter. Ils s'arrêtent également plus souvent, mais pour des durées d'arrêt plus courtes que dans les collectivités de plus petite taille.



MÉTHODOLOGIE

Cette note de conjoncture dresse un état des lieux des absences pour raison de santé dans les collectivités territoriales. La population concernée par l'étude regroupe un échantillon de 328 500 agents affiliés à la CNRACL répartis dans 17 250 collectivités assurées pour toutes les natures d'arrêt (maladie ordinaire, maternité, longue maladie/longue durée, accident de service). Le champ d'étude est constitué de l'ensemble des arrêts de travail déclarés en 2008.

49 % des agents travaillent dans la filière technique ; un quart dans la filière administrative et plus d'un agent sur dix, dans la filière sanitaire et sociale. L'essentiel des effectifs se situe entre 30 et 59 ans, avec une majorité d'agents de 40 à 49 ans.



LEXIQUE

- **Taux d'absentéisme théorique** : part du temps de travail perdu en raison des absences (exprimé en %). Cet indicateur permet de visualiser directement le poids de l'absentéisme sur l'effectif étudié.
- **Nombre d'arrêts pour 100 agents employés** : indicateur de fréquence qui permet de mesurer l'occurrence des arrêts sur une population de 100 agents.
- **Proportion d'agents absents** : part des agents qui se sont arrêtés au moins une fois sur la période d'étude (en %).
- **Durée moyenne d'arrêt** : nombre moyen de jours d'absence par arrêt.
- **Maladie ordinaire** : congé accordé en cas de maladie dûment constatée et mettant l'agent dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions (durée maximale de prise en charge : un an).
- **Longue maladie** : congé accordé en cas de maladie rendant nécessaire un traitement et des soins prolongés, présentant un caractère invalidant et de gravité confirmée et comprise dans les groupes de pathologies reconnus dans les listes officielles (durée maximale de prise en charge : trois ans).
- **Longue durée** : congé accordé en cas de tuberculose, maladie mentale, affection cancéreuse, poliomyélite, déficit immunitaire grave et acquis (durée maximale de prise en charge : cinq ans/huit ans si la maladie est contractée en service).
- **Accident de service** : congé accordé en cas d'accident survenu dans l'exercice des fonctions de l'agent (pas de durée maximale de prise en charge).

Publication réalisée et diffusée par :
Dexia Sofcap - Dexia Sofcah

Directeur de la publication : Hervé MONIER

Contact collectivités :

Tél. : 02 48 48 15 15 - fax : 02 48 48 15 16
relations.clients@dexia-sofaxis.com

Contact presse :

Tél. : 02 48 48 14 95 - fax : 02 48 48 12 28
relationspresse@dexia-sofaxis.com

Toutes les notes de conjoncture
de Dexia Sofcap - Dexia Sofcah sont consultables sur
www.dexia-sofcap-sofcah.com